

ÉVITEZ LA FAILLITE

VOS PROBLÈMES NE SONT PAS INSURMONTABLES. NOUS CONSULTER NE COÛTE RIEN.

Des études ont démontré qu'au-dessus d'un certain niveau d'endettement, le consommateur ne peut pas en sortir seul: il se retrouve pris dans une spirale et s'il ne consulte pas, il risque d'être poussé à la faillite.

De plus, il est prouvé que des problèmes financiers non résolus ont un effet négatif sur la santé, entraînent une diminution de productivité et causent des tensions inutiles dans le couple.

Nous sommes des professionnels accrédités pour vous accompagner dans votre cheminement vers la **LIBÉRATION DE VOS DETTES** et l'établissement de **NOUVELLES BASES DE GESTION FINANCIÈRE**.



VOICI DEUX EXEMPLES

QUE L'ÉQUIPE D'EXPERTS EN INSOLVABILITÉ DE JEAN FORTIN & ASSOCIÉS A SOLUTIONNÉ AU GRAND SOULAGEMENT DES PARTIES CONCERNÉES.



Le cas de Jean et Lise n'est pas unique.



Pierre et Mona désiraient ardemment trouver la solution au casse-tête financier qu'ils vivaient.

Jean et Lise avaient plusieurs dettes qui les obligeaient à des mensualités de 945 \$/mois. Depuis plusieurs mois, ils utilisaient leurs cartes de crédit pour payer le minimum de chaque carte de crédit. Ils s'enlisaient de plus en plus.

Ils ont consolidé leurs dettes et reporté leurs paiements sur une plus longue période mais ils ont essayé des refus.

La faillite leur semblait inévitable et de ce fait, ils auraient tout perdu et les créanciers n'auraient rien reçu.

Ils nous ont consultés. Après avoir révisé leur budget et analysé leur situation, nous leur avons suggéré de soumettre une proposition aux créanciers qui bonifiait la réalisation d'une faillite en offrant de payer 250 \$/mois pendant 36 mois. Les créanciers ont reçu plus que dans le cas d'une faillite.

Lise et Jean ont conservé leur maison, leur auto... en réduisant leur mensualité de 950 \$ à 250 \$, en un seul paiement mensuel.

Les paiements mensuels de leurs dettes frôlaient les 975 \$ par mois et ils commençaient à accumuler du retard. Les créanciers menaient même d'entreprendre des poursuites judiciaires pour ensuite saisir leurs salaires. Parmi leurs créanciers, on retrouvait quatre cartes de crédit, une compagnie de finance et le ministère du Revenu pour des dettes d'impôt. Comme actif, Pierre et Mona possèdent une résidence, une auto louée et un REER de 500 \$.

L'entente conclue avec les créanciers a permis de réduire le montant total des dettes de 35 000 \$ à 14 400 \$, payable à raison de 48 versements de 300 \$, le tout sans intérêt et sans perdre leurs biens.

La proposition de consommateur peut être une alternative pour

- réduire vos mensualités de 30% à 50% ou plus;
- empêcher la saisie de vos biens ou de votre salaire;
- conserver votre auto;
- conserver votre maison.

N'attendez pas qu'il soit trop tard, consultez-nous.